



Les Magiciens de la terre
Inscription – contrat d'exposant – Marché
Comptoir Suisse 17 – 26 septembre 2010

1. Données

Nom :
Prénom :
Rue :
NPA : Lieu : Canton :
Tél. : Portable :
Fax : E-mail :
Internet :
Inscrit par l'Association :

2. Produits en vente

Les produits suivants seront en vente

- fruits
- légumes
- charcuterie
- fromages (vaches, brebis, chèvre)
- fleurs
- jus de fruit
- vins, alcools
- produits boulangers, pâtisserie
- huiles
- miel
- caramels
- produits laitiers
- sirop, confiture, raisinée
- poissons
- conserves
- plantes aromatiques
- autres
-

Cochez ce qui convient

Remarque : ces données serviront de base pour la promotion sous forme de dépliant ou autres



Les Magiciens de la terre
Inscription – contrat d'exposant – Marché
Comptoir Suisse 17 – 26 septembre 2010

3. Banc de marché

Nous souhaitons louer

a) emplacement(s) pour

- toute la durée du Comptoir suisse,**
- une partie seulement de la manifestation**
 - Vendredi 17 septembre 2010
 - Samedi 18 septembre 2010
 - Dimanche 19 septembre 2010
 - Lundi 20 septembre 2010
 - Mardi 21 septembre 2010
 - Mercredi 22 septembre 2010
 - Jeudi 23 septembre 2010
 - Vendredi 24 septembre 2010
 - Samedi 25 septembre 2010
 - Dimanche 26 septembre 2010

Cochez ce qui convient

b) Nous commandons

- un banc de marché
- propre matériel à disposition

Cochez ce qui convient

4. Conditions et prestations

- a) L'organisation est membre de l'Association « Les Magiciens de la terre ».
- b) L'association « Les Magiciens de la terre » fournit le banc de marché, la place d'exposition et le raccordement électrique. La place d'exposition est de 10 m² (4m x 2,5m). Toute surface supplémentaire sera facturée par l'Association « Les Magiciens de la terre ».
- c) L'Association « Les Magiciens de la terre » assure la coordination et la mise à disposition des stands de marché lors du Comptoir suisse du 17 au 26 septembre 2010. Elle n'assume pas les contacts entre les membres et l'organisation louant les bancs de marché.



Les Magiciens de la terre
Inscription – contrat d'exposant – Marché
Comptoir Suisse 17 – 26 septembre 2010

- d) L'Association « Les Magiciens de la terre » attribuera les surfaces d'exposition en fonction des inscriptions. De plus, les groupements ou exposants disposant d'une paroi de fond ne seront pas installés autour de la trémie. Les exposants en possession d'un tel stand sont tenus de l'annoncer lors de l'inscription.
- e) La décoration de la halle 14 est de la compétence de Beaulieu exploitation SA et de l'Association « Les Magiciens de la terre ». Ainsi, toute décoration hors du périmètre du stand (banderole, drapeau, etc.), doit être préalablement autorisée par l'Association « Les Magiciens de la terre ».
- f) L'Association « Les Magiciens de la terre » peut louer une banque frigorifique pour l'exposant. Toutefois, ce dernier est tenu de payer le prix de location.
- g) L'Association « Les Magiciens de la terre » peut louer des places de parc au bénéfice de la personne mentionnée sous point 1. Ces places seront facturées au prix du Comptoir suisse.
- h) L'Association « Les Magiciens de la terre » met également des cartes « bons d'échange » à la disposition des exposants. Ces cartes d'échange seront facturées au prix du Comptoir suisse et dans la mesure où elles ont été utilisées.
- i) Les cartes d'entrée pour les exposants sont fournies gratuitement par l'Association « Les Magiciens de la terre » jusqu'à concurrence de deux cartes par banc de marché. Le solde peut être facturé.
- j) L'Association « Les Magiciens de la terre » met également à disposition des exposants des cartes de service jusqu'à concurrence de deux cartes par jour. Le solde peut être facturé. Ces cartes servent à entrer dès 08.00 heures et après 19.00 heures dans les halles de Beaulieu.
- k) Le restaurant « Accueil des paysannes » s'engage à s'approvisionner prioritairement auprès des Associations membres de l'Association des Magiciens de la terre et présentes au Comptoir. De ce fait, l'organisation mentionnée sous le point 1 s'engage à transmettre la liste des participants sur le(s) banc(s) de marché jusqu'au **26 avril 2010**, à l'Association « Les Magiciens de la terre ». Les listes seront transmises à la responsable de l'accueil des paysannes afin qu'elle puisse organiser l'approvisionnement des produits.

5. Prix

Les prix de location sont les suivants :

- a) Une partie seulement de la manifestation
Fr. 50.-- / jour et banc de marché (surface de 10m²).
- b) Toute la durée du Comptoir suisse (17 au 26 septembre 2010)
Fr. 500.-- / banc de marché (surface de 10 m²).



Les Magiciens de la terre
Inscription – contrat d'exposant – Marché
Comptoir Suisse 17 – 26 septembre 2010

- c) Toute surface complémentaire est facturée au prix de CHF 10.-- / m².
- d) La location de la banque frigorifique est facturée au prix de CHF 400.--.
- e) Le prix du parking dans Beaulieu est fixé à CHF 300.--.
- f) Le prix du Parking du Vélodrome est de CHF 100.--. Il comprend l'abonnement au transport public lausannois durant la manifestation.
- g) Les bons d'échange sont au prix de CHF 4.-- par carte. Ils ne sont facturés que dans la mesure où ils sont utilisés.
- h) Le banc de marché est mis gratuitement à la disposition de l'exposant.
- i) Le raccordement et la consommation électriques sont pris en charge par l'Association « Les Magiciens de la terre ».

6. Données techniques

Nous vous prions de remplir le formulaire annexé.

Par sa signature, l'exposant mentionné sous le point 1 s'engage à participer au Comptoir suisse du 17 au 26 septembre 2010 et déclare avoir pris connaissance du règlement d'exposition de Beaulieu exploitation SA et des tarifs de location (pt 5) qui font partie intégrante du présent contrat.

7. Date et signature

Lieu, date : Signature :

A retourner d'ici au 26 avril 2010 à l'adresse suivante :

« Les Magiciens de la terre »,
p.a AGORA, Av. des Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Tél. : 021/614 04 77, fax 021/614 04 78, e-mail : jp.perdrizat@agora-romandie.ch